

**Portant réglementation temporaire
de la circulation sur une voie
communale en agglomération**

Le maire de THURINS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, 8^{ème} partie, signalisation temporaire) du 24 novembre 1967, modifiée en dernier lieu par arrêté interministériel du 6 juin 1977,

VU la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82.623 du 22 juillet 1982 et la loi du 7 janvier 1983,

Vu la demande de l'entreprise TPO SARL route de la douane 69670 VAUGNERAY en date du 28 décembre 2017. Des travaux de branchement électrique ENEDIS au 20 route du barrage pour le compte de Mr Voutes.

CONSIDERANT qu'en vue du bon déroulement de ces travaux et afin d'éviter les accidents et encombrements et de garantir la sécurité des personnes, il y a lieu de réglementer d'une manière particulière la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 : L'entreprise TPO est autorisée à occuper le domaine public au 20 route du barrage et à stationner sur la chaussée du **22 au 31 janvier 2018** La circulation sera sur une chaussée rétrécie régulée par des panneaux de signalisation.

Article 2 : La vitesse réglementée à 20 km/h pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place sur la voie concernée par l'entreprise et maintenue pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal dressé par les forces de Police ou les Agents assermentés.

Article 5 : Le demandeur devra afficher très visiblement le présent arrêté sur le pare-brise de son véhicule et respecter les durées d'intervention prévues à l'article 1er. L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour laisser le libre passage aux services de secours et ordures ménagères.

Article 6 : Le présent arrêté sera publié dans la commune de Thurins et transmis à :

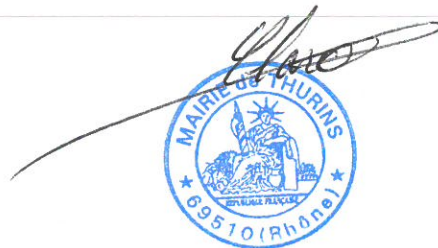
- L'entreprise TPO SARL,
- La gendarmerie de Vaugneray,
- La Police Municipale.

Fait à Thurins

Le 12 janvier 2018

L'Adjoint au maire délégué à la Voirie,

André CLARON



Affiché le 15 janvier 2018